

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16871**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Maquilleur perruquier plasticien

Nouvel intitulé : Maquilleur perruquier plasticien

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Atelier du griffon	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

336 Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le maquilleur perruquier plasticien (ou la maquilleuse perruquière plasticienne) crée et réalise les maquillages, les coiffures et les perruques d'après des maquettes réalisées par le décorateur, le metteur en scène ou le costumier, mais également pour une clientèle privée, dans un contexte esthétique de soins personnels. De plus, il (elle) entretient les perruques et les postiches : lavage, dégraissage, réparation, stockage etc...

Les activités principales sont :

1° Dans le cadre du spectacle :

- conception, réalisation et transformation complète d'un visage à partir du maquillage de la coiffure et des perruques jusqu'aux effets spéciaux (fabrication de prothèses)
- réalisation de maquettes de maquillage et de coiffure
- coordination de sa création et de son travail avec les impératifs de la mise en scène, des décors, des costumes, du lieu de tournage, et des impératifs des techniciens de la lumière et de la photographie
- choix et utilisation des matériaux et choix et application des processus de fabrication
- adaptation de la coiffure, du maquillage ou des prothèses en fonction de la morphologie de la personne et du personnage envisagé

2° Dans le cadre esthétique des soins personnels :

- choix et utilisation des matériaux et choix et application du processus de fabrication en fonction du problème médical ou esthétique à résoudre et du budget envisagé
- adaptation de la coiffure, du maquillage ou des prothèses au visage en fonction des spécificités médicales et esthétiques de la personne
- entretien de relations de confiance et confidentielles avec les personnes

Les capacités attestées :

Maquillages :

- Le candidat manifeste un sens artistique réel qui lui permet de répondre de façon pertinente au besoin du client
- Le candidat fait une proposition innovante au client
- Les délais d'intervention sont conformes au cahier des charges
- Le candidat a identifié la demande du client, il rédige une proposition conforme au contexte et aux besoins du client
- Les règles d'hygiène et d'ergonomie ont été respectées

Coiffures artistiques et historiques :

- Le candidat fait preuve de maîtrise dans l'exécution de coiffure artistique et/ou historique :
- Coiffures intégrant perruques et postiches adaptées au visage du modèle (comédien par exemple)
- Résultat final respectant le cahier des charges.
- Créativité et/ou transposition fidèle de la maquette du costumier et/ou du décorateur sur le modèle (comédien)
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Analyse pertinente du résultat (bilan personnel)

Fabrication de perruques et postiches :

- Le candidat fait preuve de maîtrise dans la fabrication de perruques et postiches et le produit est conforme à la commande :
- Pertinence de l'implantation et du sens d'implantation
- Dextérité et vitesse d'implantation et du tressage à la main des cheveux respectant le délai imparti
- Adaptation précise de la perruque ou du postiche aux mesures préalables
- Exploitation pertinente et créative des matériaux utilisés
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Le jury s'assure des compétences en matière d'entretien des perruques et postiches

- Effets spéciaux

- Le candidat manifeste un sens artistique réel qui lui permet de répondre précisément à une commande de prothèse et/ou d'effets

spéciaux :

- Maîtrise de réalisation : fabrication, adaptation, application et pose
- Respect des protocoles
- Choix pertinent des matériaux
- Choix pertinent des couleurs utilisées.

Le jury évalue également :

- Le réalisme de l'effet demandé et/ou fixation invisible et la bonne intégration de la prothèse sur le modèle ou le comédien
- L'analyse pertinente des résultats proposée par le candidat
- Le respect des règles d'hygiène et de sécurité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Dans le secteur du spectacle, de la mode, de l'animation et des loisirs, de la communication visuelle, le métier peut s'exercer dans :
 - Les Ateliers de fabrication privés ou publics (opéra, théâtre subventionnés)
 - Les services spécialisés au sein des opéras, théâtres, productions cinématographiques et télévisuelles
 - Les entreprises de productions de spectacles

Dans le secteur des soins à la personne et de l'esthétique, le métier peut s'exercer dans :

- Les Instituts capillaires,
- Les parfumeries,
- Les hôpitaux
- Les ventes sur internet,
- Les instituts de beauté,
- Les salons de coiffure,
- Spectacle :
 - Maquilleur perruquier plasticien -maquilleuse perruquière plasticienne
 - Maître perruquier ou perruquière
 - Perruquier posticheur- Perruquière posticheuse
 - Chef perruquier maquilleur – Chef perruquière maquilleuse
 - Coiffeur perruquier posticheur - Coiffeuse perruquière posticheuse
 - Responsable maquillage coiffure perruque
 - Technicien (ne) du spectacle maquillage coiffure perruque
 - Make-up Artist.

Esthétique et post-médical :

- Maquilleur perruquier plasticien -maquilleuse perruquière plasticienne
- Maître perruquier ou perruquière
- Perruquier posticheur- Perruquière posticheuse
- Chef perruquier maquilleur – Chef perruquière maquilleuse
- Coiffeur perruquier posticheur - Coiffeuse perruquière posticheuse
- Prothésiste capillaire
- Conseiller ou conseillère et/ou spécialiste en esthétique capillaire
- Conseiller ou conseillère en image

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1501 : Coiffure et maquillage spectacle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- La certification se compose de compétences axés sur les activités principales :
 - Réalisation de maquillages beauté, artistique et historique
 - Exécution de coiffures artistiques et historiques
 - Fabrication de postiches et perruques
 - Réalisation d'effets spéciaux (moulanges, sculptures, prothèses,...)

1° A l'issue de la formation, les évaluations prennent la forme :

- de mises en situations professionnelles sur chaque activité : maquillage, coiffure, fabrications, pose et entretien de postiches, perruques, effets spéciaux
- de tests de connaissances portant sur les techniques, les caractéristiques des produits et matériaux
- de tests de connaissances relatifs à l'historique des coiffures, maquillages et effets spéciaux

2° Par VAE, la recevabilité est basée sur trois années d'expérience

Le candidat présente au Jury un dossier avec photographies à l'appui décrivant ses activités en relation avec le référentiel :

- Preuves de travaux réalisés (maquillages, coiffures artistiques et historiques, perruques postiches prothèses, masques, effets spéciaux, travail d'implantation, prise d'empreinte)

La validation peut être globale ou partielle (Voir les 4 blocs de compétences)

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Présidente : directrice de l'école Membres : tous professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Présidente : directrice de l'école Membres : tous professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Présidente : directrice de l'école Membres : tous professionnels
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		Présidente : directrice de l'école Membres : tous professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 1er juillet 2008 publié au Journal Officiel du 06 juillet 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé Perruquier maquilleur plasticien, avec effet au 06 juillet 2008, jusqu'au 06 juillet 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 24 mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 juin 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Maquilleur perruquier plasticien" avec effet au 16 juin 2013, jusqu'au 16 juin 2016.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

environ 20 certifiés par an

Autres sources d'information :

www.atelierdugriffon.com

<http://www.atelierdugriffon.com>

Lieu(x) de certification :

ATELIER DU GRIFFON

12 place Gabriel Rambaud - 69001 LYON

Téléphone : 04 72 07 08 12

Télécopie : 04 78 39 14 47

Courriel : ccolin@atelierdugriffon.com

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Atelier du Griffon Lyon

Historique de la certification :

Ancien intitulé : Perruquier Maquilleur Plasticien

Certification précédente : Perruquier maquilleur plasticien

Certification suivante : Maquilleur perruquier plasticien